

Procès-Verbal

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept Août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean-Louis, Maire. Étaient :

Présents: Mrs. FOURNIER Jean-Louis, AUGÉ Jean-Guy, LAFON Bernard, RIESENMEY Jean-Pierre, SOURD Serge, Mme PUECH DELORME Nathalie Mrs. LACLAU Patrick, GOURDOU Jean, Mme ALIBERT Aline, Mrs. NOUAL Alain, DONADILLE Pascal et VIGUIER Jean-Claude.

Absents : Mme BALLAND Christine (Procuration à JP. RIESENMEY), Mrs. ALBOUY Samuel (Procuration à JL FOURNIER) et MARQUES Claude.

Mme Aline ALIBERT a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres du Conseil Municipal:

En exercice : 15 - Présents ou représentés: 14.

Date de la convocation: 09/08/2017 - Date d'Affichage: 09/08/2017.

-Compte rendu de la séance du Mardi 13 Juin 2017.

Le compte rendu de la séance du Mardi 13 Juin 2017 est adopté. Les membres signent le registre des délibérations.

Ordre du jour

1. **Finances : décisions modificatives Budget principal, Budget annexe Eau ;**
2. **Accord sur demandes d'admission en non-valeur exercice 2017 : Budget Principal et Budget annexe de l'Eau**
3. **CCMAV : proposition de reconduction de la convention de partenariat pour la mise en place d'un poste d'animation et de gestion informatique pour les écoles des monts d'Alban**
4. **Personnel communal : Modification du tableau des effectifs suite à avancements de grade ;**
5. **Ecole : convention avec la Commune de St Julien de Gaulène (81340) et la Commune de Montfranc pour l'accueil de deux enfants à l'école publique d'Alban ;**
6. **Autres affaires et questions diverses qui pourraient intervenir d'ici la date dudit Conseil Municipal (en informer éventuellement le Maire -Merci).**

1. Finances : décisions modificatives Budget principal, Budget annexe Eau
--

-Budget Principal - exercice 2017: Décision Modificative n° 5

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2017, sur le programme d'investissement n°335 « Acquisition Fourgon, Benne, Mini-Pelle » nécessitent un virement de crédits à l'intérieur de l'opération suite à une modification d'imputation comptable qu'il présente.

Le Conseil Municipal, oui Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits ci-après sur le budget principal de la Commune, exercice 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES				
CHAP.	ARTICLE	PROG.	NATURE	MONTANT
21	21578	335	<i>Autre matériel et outillage</i>	- 600.00
21	21571	335	<i>Matériel roulant</i>	+ 600.00
			TOTAL DEPENSES	0,00

COMPTES RECETTES				
CHAP.	ARTICLE	PROG.	NATURE	MONTANT
			TOTAL RECETTES	0.00

-Budget Principal - exercice 2017: Décision Modificative n° 6

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2017, sur le programme d'investissement n°337 « Voirie - Trottoirs » nécessitent un virement de crédits à l'intérieur de l'opération suite à une modification d'imputation comptable qu'il présente.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits ci-après sur le budget principal de la Commune, exercice 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES				
CHAP.	ARTICLE	PROG.	NATURE	MONTANT
23	2315	337	<i>Immobilisation en cours – installation technique</i>	- 12 000.00
23	2313	337	<i>Immobilisation en cours – construction</i>	+ 12 000.00
			TOTAL DEPENSES	0,00

COMPTES RECETTES				
CHAP.	ARTICLE	PROG.	NATURE	MONTANT
			TOTAL RECETTES	0.00

-Budget Principal - exercice 2017: Décision Modificative n° 7

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2017 sont insuffisants notamment en ce qui concerne *les charges financières, plus précisément les frais de dossier lié au dernier contrat d'emprunt* et qu'il est nécessaire de les ajuster.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2017:

Section de Fonctionnement :

COMPTES DEPENSES				
CHAP.	COMPTE	NATURE		MONTANT
011	615232	<i>Réseaux</i>		- 300.00 €
66	6688	<i>Charges financières</i>		+ 300.00 €
		TOTAL DEPENSES		0,00

COMPTES RECETTES				
CHAP.	COMPTE	NATURE		MONTANT
		TOTAL RECETTES		0.00

-Budget Principal de la Commune - exercice 2017: Décision Modificative n° 8.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2017 concernant les opérations d'ordre pour le deuxième versement du legs *Bonnafé* au SICG Logement Foyer, nécessitent quelques ajustements qu'il présente.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux ajustements de crédits ci-après sur le budget principal de la Commune, exercice 2017.

COMPTES DEPENSES				
CHAP.	COMPTE	Opération n°	LIBELLE OPERATION	MONTANT
10	10251	331	<i>Subv.Com.Amélioration Foyer Logement</i>	- 21 000,00
040	10259	331	<i>Subv.Com.Amélioration Foyer Logement</i>	+ 21 000,00
67	6718		<i>Autres charges exceptionnelles</i>	+ 21 000,00
042	777		<i>Subv. Transférées au résultat</i>	+ 21 000,00

-Budget Annexe du service de l'Eau - exercice 2017: Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts au budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2017, sur le programme d'investissement n°27 « Sécurisation Réseau AEP » nécessitent un virement de crédits à l'intérieur de l'opération suite à une modification d'imputation comptable qu'il présente.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits ci-après sur le budget annexe du service de l'eau de la Commune, exercice 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES				
CHAP.	ARTICLE	PROG.	NATURE	MONTANT
23	2315	27	<i>Immobilisation en cours – installation technique</i>	- 6 390,00
23	2313	27	<i>Immobilisation en cours – construction</i>	+ 6 390,00
			TOTAL DEPENSES	0,00

COMPTES RECETTES				
CHAP.	ARTICLE	PROG.	NATURE	MONTANT
			TOTAL RECETTES	0,00

-Budget Annexe du service de l'Eau - exercice 2017: Décision Modificative n° 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts au budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2017, nécessitent un virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement, chapitres 011, 65 et 67 suite à une modification d'imputation comptable qu'il présente.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits ci-après sur le budget annexe du service de l'eau de la Commune, exercice 2017.

Section de Fonctionnement :

COMPTES DEPENSES				
CHAP.	ARTICLE	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	673		<i>Titres annulés (sur ex.ant.)</i>	- 500,00 €
011	61523		<i>Entretien des voies et réseaux</i>	- 1 226,05 €
65	6541		<i>Créances admises en non-valeur</i>	+ 1 726,05 €

			TOTAL DEPENSES	0,00
--	--	--	-----------------------	-------------

COMPTES RECETTES				
CHAP.	ARTICLE	SERVICE	NATURE	MONTANT
			TOTAL RECETTES	0.00

2. Accord sur demandes d'admission en non-valeur exercice 2017 : Budget Principal et Budget annexe de l'Eau

2.1-Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2015 pour un montant de 338.85 euros- Budget Principal 2017.

Par courrier explicatif du 20 mars 2017, Monsieur le Trésorier Principal d'Alban a fait parvenir en Mairie un état des produits irrécouvrables, malgré les différentes poursuites engagées.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants, sur le budget principal, concernant les services périscolaires de la cantine et de la garderie:

n°R-2-43+R-3-42+R-4-44+R-51-20+R-5-42+R-5-78 de l'exercice 2015 – montant 338.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

.DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessus énumérés.

.DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **338.85 euros**.

.DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget annexe de l'eau de l'exercice en cours de la commune à l'article 6541.

2.2-Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2012, 2013, 2014 et 2015 pour un montant de 2 726.05 euros- Budget Annexe Eau 2017.

Par courriers explicatifs du 20 mars 2017, Monsieur le Trésorier Principal d'Alban a fait parvenir en Mairie un état des produits irrécouvrables, malgré les différentes poursuites engagées.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants, sur le budget annexe de l'eau:

n°R-1-182 + R-1-184 + R-1-206 + R-1-224 + R-1-242 + R-1-273 + R-1-353 + R-1-373 + R-17-181+
R-17-183 + R-17-206 + R-17-225 + R-17-258 + R-17-274 + R-17-275 + R-17-321 + R-17-352
de l'exercice 2015 – montant 2 060.34 €

n°R-1-182 + R-1-226 + R-1-279 + R-1-357 + R-3-181 + R-3-183 + R-3-222 + R-3-274 + R-3-354
de l'exercice 2014 – montant 470.61 €

n°R-1-107 + R-2-109 de l'exercice 2013 – montant 117.66 €

n°R-1-103 + R-2-104 de l'exercice 2012 – montant 77.44 €
Montant total 2 726.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal: à l'unanimité des membres présents,

.DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessus énumérés.

.DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 716.05 € euros.

.DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget annexe de l'eau de l'exercice en cours de la commune à l'article 6541.

3.CCMAV : proposition de reconduction de la convention de partenariat pour la mise en place d'un poste d'animation et de gestion informatique pour les écoles des monts d'Alban

Décision ajournée dans l'attente du rapport d'activité.

4. Personnel communal : Modification du tableau des effectifs suite à avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs afin de procéder aux mouvements de personnel rendus nécessaires par les avancements de grades, comme suit :

- en créant un poste d'Adjoint technique principal 2^{ième} classe, TNC, 27.22/35 avec effet au 1^{ier} Janvier 2017 ;
- en supprimant un poste d'Adjoint technique, TNC, 27.22/35 ;
- en créant deux postes d'Adjoint territorial du patrimoine principal 1^{ière} classe, TNC, 17.5/35, avec effet au 1^{ier} janvier 2017 ;
- en supprimant deux postes d'Adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ième} classe, TNC, 17.5/35 ;
- en créant deux postes d'Adjoint technique principal 2^{ième} classe, TNC, 22.93/35, avec effet au 1^{er} juin 2017
- en supprimant deux postes d'Adjoint technique, TNC, 22.93/35 ;

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,
- Vu le tableau indicatif des emplois communaux adopté par délibération en date du 14 avril 2016 donnant la situation du tableau indicatif des emplois communaux à ce jour,
- Considérant les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C réunie le 30 mars 2017 ;

- **DECIDE** d'adopter les suppressions et les créations d'emplois ainsi proposés ;

- en créant un poste d'Adjoint technique principal 2^{ième} classe, TNC, 27.22/35 avec effet au 01/01/2017 ;
- en supprimant un poste d'Adjoint technique, TNC, 27.22/35 ;
- en créant deux postes d'Adjoint territorial du patrimoine principal 1^{ière} classe, TNC, 17.5/35, avec effet au 1^{er} janvier 2017 ;
- en supprimant deux postes d'Adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ième} classe, TNC, 17.5/35 ;
- en créant deux postes d'Adjoint technique principal 2^{ième} classe, TNC, 22.93/35, avec effet au 1^{er} juin 2017
- en supprimant deux postes d'Adjoint technique, TNC, 22.93/35 ;

Les crédits nécessaires au paiement des rémunérations et des charges afférentes aux personnels communaux sont inscrits au chapitre 012 de la section de Fonctionnement du Budget Principal de la Commune.

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>Filière Administrative</u>			
Rédacteur Principal	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif	C	2	2 postes à 17.50 heures
<u>Filière Technique</u>			
Adjoint technique	C	1	1 poste à 19.36 heures
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	C	6	2 postes à 35 heures 1 poste à 23 heures 2 postes à 22.93 heures 1 poste à 27.22 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	C	1	1 poste à 35 heures
<u>Filière Socio et Médico-Sociale</u>			
Agent social 2 ^{ème} cl	C	1	1 poste à 18.25 heures
ATSEM 1 ^{ère} cl	C	1	1 poste à 24.49 heures
ATSEM Principal 1 ^{ère} cl	C	1	1 poste à 28.33 heures
<u>Filière culturelle</u>			
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} cl	C	2	2 postes à 17.50 heures
	TOTAL	16	

5. Ecole : convention avec la Commune de St Julien de Gaulène (81340) et la Commune de Montfranc pour l'accueil de deux enfants à l'école publique d'Alban

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une famille domiciliée sur la Commune de Montfranc (Aveyron) a sollicité la Commune d'Alban afin d'étudier la possibilité d'accueillir leur enfant à l'Ecole Publique d'Alban à la rentrée 2017-2018, en classe de petite section de maternelle.

Après avis de Monsieur P. Maraval, Directeur d'Ecole, Monsieur le Maire précise que la capacité d'accueil de l'école d'Alban permet la scolarisation de cet enfant en classe de maternelle.

Monsieur le Maire souligne également que Madame Michelle FONTANILLES, Maire de Montfranc (Aveyron), est disposée à donner son accord à la scolarisation de cet enfant hors de sa Commune et qu'elle s'engage à participer aux charges financières liées à l'accueil de cet élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Vu le Code des Collectivités Territoriales

-Où monsieur le Maire en son exposé et après en avoir délibéré,

-DONNE un avis favorable à l'accueil de cet enfant résident sur la Commune de Montfranc (Aveyron), à l'Ecole publique d'Alban, pour la rentrée scolaire 2017-2018, en classe de petite section de maternelle, sous réserve de l'engagement financier de la Commune de Montfranc (Aveyron) ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre les communes.

Informations données par Monsieur le Maire :

-Titularisation de Madame Marie SANCHEZ, Adjoint Technique territorial au 01/09/2017 ;

-Plan Vigipirate : Acquisition de 40 blocs béton afin de sécuriser les manifestations sur la voie publique ;

-Etude projet du remplacement du véhicule Kangoo alloué aux services techniques ;

-Station de pompage de la Mouline, Commune du Fraysse : à ce jour, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) n'a toujours pas donné le feu vert pour la mise en service de la station. Les résultats d'analyses ne sont pas validés. Une nouvelle réunion est programmée pour le 29/08/2017.

-Ecole d'Alban : Maintien de la semaine à 4.5 jours pour l'année scolaire 2017-2018.

-Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : le programme des activités 2017-2018 a été élaboré par Bernard LAFON, Adjoint au maire en charge de l'école, avec des nouveaux ateliers (cinéma, fresques, marionnettes...)

-Restructuration du réseau des finances publiques au 01/01/2018: cette opération concerne les Trésorerie d'Alban, Cordes sur Ciel et Valence d'Albigeois. Un courrier du 12 juillet dernier confirme la fermeture de la Trésorerie d'Alban et son transfert à la Trésorerie d'Albi au 31/12/2017.

-Absence de Monsieur le Maire du 25/08/2017 au 09/09/2017

-Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) :

Section AN n° 9 – Rue de Ladrech	1 585 m ² Consorts AUGÉ/STÉ LEMON VET
Section AM n°18 – 17, Avenue de Millau	916 m ² THOMAS/STEFANI
Section A – Lot C – 17, Rue de la Bessière	1 000 m ² AZAÏS/CORTES

Séance levée à 22h30

Fait à Alban le 04 Septembre 2017
Le Maire d'Alban
Jean-Louis FOURNIER